Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 47 (1918)

Heft: 12

Rubrik: La carte murale du canton de Fribourg [suite et fin]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

« serinage » qu'ils réclamaient n'était pas toujours sans profit. Gardons ce qu'il y avait de bon dans leurs procédés et exploitons de notre mieux les ressources merveilleuses que possède, dans le jeune âge, la mémoire mécanique. Nos plus belles leçons resteront stériles si elles ne sont suivies d'efforts tenaces et répétés en vue d'emmagasiner les connaissances et de les incruster dans l'esprit en caractères indélébiles.

X.

La carte murale du canton de Fribourg

(Suite et fin.)

La Direction de l'Instruction publique, pour plus de sûreté, soumit le cas à nos deux savants professeurs de géographie humaine : MM. Jean Brunhes et Girardin qui se prononcèrent (19 décembre 1907) pour une carte spéciale pour les écoles, à l'échelle du 1 : 50,000 et à 13 teintes. M. le prof. Dr Michel, dont les travaux cartographiques sont connus de tous, présenta, le 8 septembre 1917, à la Direction de l'Instruction publique, sur cette importante question, un rapport dont nous extrayons les lignes suivantes :

« L'échelle au 1 : 50,000 unanimement réclamée par la Commission de 1909 est bien la seule apte à rendre les services qu'on en attend. Une carte 1 : 25,000 aurait une surface de 7 m², partant trop grande, tandis qu'une carte au 1 : 100,000, serait trop petite. »

« Le relief devra être représenté, tant pour des raisons financières — le dessin des hachures étant très cher — que pour ce qui concerne l'effet plastique qui est saisissant, au moyen de courbes de niveau et de teintes d'ombre. Il est à remarquer que les cartes de ce genre sont plus faciles à lire, et donnent des renseignements plus exacts, tant pour ce qui concerne l'évaluation des hauteurs que celle de l'inclination des pentes. »

« Tant au point de vue de l'enseignement de la géographie que celui de l'histoire régionale, il serait utile d'y faire figurer tout le bassin de la Sarine — tout au moins la partie la plus importante du Pays d'En-Haut — ainsi que les villes de Berne, Lausanne et Neuchâtel. »

La Commission désignée en 1917, après avoir étudié les cartes murales les plus récentes publiées par les cantons pour leurs écoles, notamment celles de Berne, Vaud, Schaffhouse, Lucerne, et les cantons primitifs, Tessin, Grisons, Argovie, s'est arrêtée à ce dernier type, le plus beau, où la conformation de l'orographie est de toutes le mieux rendue, bien qu'on y ait ajouté les forêts, ce qui ne nuit pas au relief; elle a demandé à la Direction de l'Instruction publique la publication, dans le plus bref délai, d'une carte analogue, pour notre

canton dont on pourra faire un jour une réduction au 1 : 20,000 à l'usage des élèves.

Restait la grave question financière.

La carte reviendrait, montée sur toile avec rouleaux, à 38 fr.—; elle doit être rendue obligatoire pour toutes les écoles. On ne peut pas facilement charger les communes d'une telle dépense, et, ainsi que le dit le message, l'honorable Directeur de l'Instruction publique, M. le conseiller d'Etat Python, a eu la généreuse idée de proposer au Conseil d'Etat de renouveler, en faveur de nos écoles, le geste de la Confédération leur donnant la belle carte de la Suisse, ce dont nous le remercions. Le Conseil d'Etat a donc proposé la remise gratuite de la carte à toutes les écoles du canton où s'enseigne la géographie. Nous nous devons à nous-mêmes et nous devons au canton cette belle carte au 1:50,000 qui sera un monument national et qui, aux yeux des cantons confédérés, continuera la réputation d'initiative et de progrès que s'est méritée à juste titre le canton de Fribourg en instruction à tous les degrés.

Léon Genoud.

Etude des plantes à l'école primaire

(Suite.)

Les plates-bandes de démonstration

Nous avons parlé précédemment des expériences à faire en classe. Mais ce point de départ ne suffit pas. Il importe de mettre l'enfant plus directement en contact avec la réalité des phénomènes de la nature, et pour cela, l'établissement des plates-bandes de démonstration, uni à l'usage des tâches d'observation, est, avec l'organisation du jardin scolaire proprement dit, un des moyens les plus efficaces. Le mot « plate-bande de démonstration » dit nettement ce qu'est la chose. Nous nous bornerons donc à fournir quelques renseignements sommaires.

Dans un rapport présenté en conférence du corps enseignant de la ville de Fribourg, en mars 1915, M. Arthur Renevey, instituteur, décrit ainsi ce moyen d'étude pratique:

« Avec un peu d'initiative, chaque maître trouvera le moyen d'aménager, soit autour du bâtiment scolaire, soit sur l'un ou l'autre côté de la place de récréation, une bande de terrain de 10 à 12 mètres de long sur 1 mètre à 1 mètre 20 de large. C'est là que l'on établira la plate-bande de démonstration. Nous la diviserons en 10 compartiments, si c'est possible séparés par une planche de 10 à 15 centimètres enfoncée dans le sol. Nous aurons ainsi 10 cases de végétation indépendantes les unes des autres. L'essentiel est que chaque case soit placée dans les mêmes conditions de chaleur, de lumière et d'humidité. »

Les indications qui précèdent ont leur utilité, tout en laissant à chaque maître les détails de l'organisation. Comme on le voit, le moyen est d'une exécution facile. Il n'est pas de commune qui ne possède, dans le voisinage immédiat du bâtiment scolaire, ou à une faible distance de celui-ci, un espace de terrain cultivable de 10 à 12 mètres de long sur 1 mètre 20 de large. La répartition en planches de